



# REGLEMENT DU TOURNOI à 1€ par le Badminton Club Lunellois

N° d'autorisation : en attente



## J.A. : Christophe PERROTEZ

Art.1. La compétition est régie par le REGLEMENT GENERAL FFBA DES COMPETITIONS.

Art.2. La feuille d'inscription (une par club de préférence) devra obligatoirement nous parvenir au plus tard le **25 novembre 2018**. Le tirage au sort aura lieu le 26 novembre 2018.

Art.2-b : Les têtes de série du tournoi seront déterminées à partir du « TOP 100 » (CPPH) de la FFBA, pour chaque série et discipline, de la semaine précédent celle du tournoi.

Art.3. Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié au plus tard à cette date, il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale. Un contrôle des licences sera effectué au début de la compétition. Si le joueur n'est pas en mesure de produire sa licence, il devra faire une déclaration sur l'honneur auprès du Juge-arbitre.

Art.4. Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre. Il prend toute décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différent entre participants, arbitres et organisateurs sur les règles et les règlements. Ses décisions sont sans appel.

Le juge arbitre de la compétition sera M. Christophe PERROTEZ.

Le Juge-Arbitre a la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.

Art.5. Le tournoi est un tournoi «Séniors» ouvert aux joueurs de toutes les catégories d'âge de Cadet 2 à Vétéran7, licenciés à la Fédération Française de Badminton dans les séries R4 à NC. Le nombre de joueurs est limité aux 120 premières inscriptions réparties dans les différentes séries. Seuls les tableaux de double et mixte seront ouverts.

UN SEUL tableau possible par joueur.

Art.6. Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement ainsi que les tableaux, de regrouper certaines catégories, annuler ou regrouper certaines séries, en fonction du nombre d'inscrits et tout ceci en accord avec le Juge arbitre, dans l'intérêt du tournoi.

Dans tous les tableaux, les séries D sont susceptibles d'être regroupées avec les séries R ou P.

Aucune réclamation ne pourra être faite sur le regroupement ou la séparation des séries.

Art.7. Pour chaque tableau le nombre d'inscrits est limité. Le critère de priorité sera :

- Ordre d'arrivée de la feuille d'inscription.

Art.8. En cas de forfait :

- d'un participant ou d'une paire, il/elle pourra être remplacé(e), dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premiers badistes ou premières paires inscrits.

- d'un joueur d'une paire, il doit nous spécifier si son/sa partenaire prévu(e) accepte d'être «au choix» ou s'il/elle se retire du tableau. Sans précision apportée, le/la badiste restant(e) sera considéré(e) comme « forfait ».

Art.9. Les tableaux seront disputés sous forme de poules et élimination directe en sortie de poule si possible. Pour respecter le nombre de matches maximum autorisé par joueur par jour, un tableau pourra être joué en élimination directe pour tous les matches du tableau.

Art.10. Pour toute convocation avant 10h, les badistes doivent être présent(e)s dans la salle au minimum 30 min avant l'heure prévue de leur match. Au-delà de 10h, les badistes doivent être présents 1h avant.

Art.11. Tout badiste souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doit au préalable en faire la demande auprès du Juge Arbitre qui peut le refuser si cela risque de retarder l'échéancier. Une fois le premier match du joueur lancé, il peut être appelé à re-jouer avant l'heure théorique de l'échéancier.

Art.12. Tous les matches se feront en auto arbitrage. Les finales seront (si possible) arbitrées par des arbitres ou arbitres stagiaires qui seront nommés par le Juge Arbitre.

Art.13. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match pour s'échauffer et tester les volants.

Art.14. Passé un délai de 5 minutes tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré «forfait» quelque soit le niveau de la compétition.

Art.15. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée dès la fin du match.

Art.16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boissons, serviette...).

Art.17. Une tenue vestimentaire, conforme à la circulaire en vigueur, sera exigée sur les terrains.

Art.18. Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel de la compétition est le volant Babolat 3 pour les volants plumes et le Yonex Mavis 500/2000 pour les plastiques. La vente de volants sera assurée dans la salle.

Art.19. Le volant touchant une infrastructure du gymnase au service sera à remettre «deux fois». Durant l'échange si le volant touche une infrastructure il sera considéré «FAUTE».

Art.20. Le temps de repos entre chaque match sera au minimum de 20 minutes, réductible sur acceptation du JA et du /des joueurs concerné(s).

Art.21. L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés. Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leurs matches.

Art.22. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Art.23. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art.24. TOUTE PARTICIPATION A CE TOURNOI IMPLIQUE LE RESPECT DE CE REGLEMENT.